

**CE du 14 mars 2013**

Participants : DIRECTION : FLORENTY-LE GUERN / CGT : JOUANNEAU-PINEAU-GUIHENEUF-BERGES-PLAGNE

Déclaration préliminaire par la CGT :

Ce comité d'établissement de l'UP Cordemais se déroule dans un contexte social tendu. En effet 2 préavis de grève sont toujours en cours.

Les revendications des agents portent sur la reconnaissance ainsi que sur de nombreux points des 3 cahiers revendicatifs sur lesquels la direction a pris des engagements. Compte tenu des prérogatives de ce CE de nombreux points seront à traiter et à valider en séance. Conformément au mail de M. FLORENTY du 20/02/2014 et le complément du 21/02/2014:

1 - La modification de la règle d'attribution des GF AdP, des AIC et des GF mobilités entraîne la présentation en CE des prévisions chiffrés des GF AdP ainsi que des GF mobilité pour l'année N+1. Cette règle s'appliquant dès 2014, nous demandons à ce que les prévisions pour 2015 soient présentées prochainement dans le cadre de la GPEC de l'UP.

2 - Pour la prise de poste = prise d'un GF le principe est réaffirmé par le directeur. Mais la mise en place d'un plan de professionnalisation dans le cadre d'un report de 6 à 12 mois de la prise de GF doit être éclaircie. Une note de cadrage ou un modèle d'entretien doit être fait et présenté pour avis au membres de ce CE

3 - L'accès au GF11 pour les opérateurs référents est soumis dans le courrier à l'échange avec l'UP Le Havre. Les critères d'attributions ainsi devront être précisés ainsi que l'échéance de mise en place.

4 - Modification de l'AdP :

- des agents d'exploitation du GF 3 à 7, ainsi que la mise en place d'entretien croisé pour le passage de GF sont affirmés.

- des agents sur service CLI impactés par le périmètre du domaine DIRCO

=> Le CE demande l'échéance de présentation de ces nouveaux AdP ainsi que leurs validations en séance.

5 - La définition du poste en PEN pour le Service CLI

6 - La note de cadrage des pompiers du site devra être présentée en CE

7 - Les transports collectifs, le CE demande à la direction de présenter le résultat de la consultation avec les choix retenus (continus: 4 ligne + extension à Trignac ; discontinus: ligne Nantes + l'offre d'utilisation du transport SNCF).

Nous rappelons que depuis le 21 février 2014, le préavis de grève est suspendu jusqu'à la présentation des actes de ces engagements ainsi qu'au déroulement de la Commission Secondaire du 25 mars où les reconnaissances envers les agents seront effectives.

Pour terminer, la CGT remercie l'ensemble du personnel pour son calme, sa sérénité, sa mobilisation et sa détermination tout au long de ce conflit.



Réponse direction : les OS concernées par le mouvement local seront vu en bilatéral pour répondre aux engagements et présenter les échéances, ensuite l'ensemble sera présenté en CE

### **Plan orientation handicap UP Cordemais 2013-2015**

Déclinaison de l'accord de mai 2013 – accord signé par la CGT avec des objectifs en hausse par rapport au précédent accord. De plus des points positifs sont à noter comme la nomination de correspondant handicap (pour Cordemais : SORIN Bruno et MOYSAN Yann), mais nous notons des difficultés à faire reconnaître le rôle des IRP et des organismes statutaires dans le suivi des emplois et des plans d'actions associés. La CGT note que l'UP Cordemais fait partie des bon élèves de la DPIT avec 3.12% d'emploi direct, pour 2.17% à la DPIT, mais rappel que l'objectif est à 4.5% !!!

La Direction s'engage à communiquer auprès des agents pour valoriser cet accord handicap et permettre aux agents potentiellement impacter de se déclarer.

### Suivi trimestriel de l'emploi 2013

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	NOVEMBRE	TOTAL
Dépassements horaires quotidiens	1	4	3	6	0	5	3	4	2	12	11	6	57
Dépassements horaires hebdomadaires	0	1	0	0	0	0	0	11	6	2	0	3	23
Non respect du repos quotidien	0	2	7	4	4	2	3	8	12	15	18	17	92
Non respect du repos hebdomadaire	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2

(Rectification tableau, la 2eme colonne novembre est pour décembre)

Le repos des 11h de repos est encore une fois en écart, qu'il y ai quelques agents sur 1 mois ça peut s'entendre mais une moyenne de 16 sur 3 mois est de trop !

⇒ **La CGT n'entend plus la version de la direction sur des situations exceptionnelles, les fortuits et l'astreinte font parties de la vie courante d'un site de production ! La direction doit mettre les moyens suffisant pour permettre aux agents de respecter le code du travail.**

La CGT alerte la direction sur le respect des heures de travail et de repos pour les sous-traitants d'astreinte notamment les magasiniers. La direction rappelle sa prérogative du devoir d'alerte sur le respect des heures des entreprises sous-traitantes. Pour la CGT, c'est bien évidemment insuffisant la direction ne met pas les moyens pour suivre réellement les sous-traitants, n'est-ce pas la volonté indirect de la direction ?

La CGT relance l'alerte sur le temps de travail et de repos de l'encadrement d'astreinte, entre la coordination d'équipe et le reporting des activités. La direction reconnaît le problème mais n'y apporte pas de réponse en la renvoyant au national pour l'aspect réglementaire. Des propositions sont émises par la CGT, et la direction étudiera une solution pour permettre le repos des agents concernés.

### Présentation du projet proximité RH et état d'avancement pour l'UP Cordemais

Projet national de mutualisation de rectification des services RH centralisé. Des engagements au niveau envers les agents sont pris [rappel sous 5 jours, des outils dans le portail RH, et un conseiller parcours professionnel sur l'unité (COURTOIS Jean-Michel)] et des engagements envers le management [Fiche pratique, Formation, et outil complémentaire].

Les formations de pointage sous GTA sont en cours de finalisation et se dérouleront courant 2014.